

Schuttrange, le 31 janvier 2019



## Avis

Conformément à l'article 24, §1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public, que **Monsieur Paul Welter** a introduit une demande d'autorisation relative à

**des forages géothermiques**

**à L-5371 Schuttrange, rue de Neuhaeusgen,  
terrain N° 495/3923, section A de Schuttrange**

Schuttrange, date qu'en tête  
Pour le collège échevinal

Jean-Paul JOST  
Bourgmestre



c.s. Alain DOHN  
Secrétaire communal

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été affiché à l'endroit usuel à la maison communale pendant 15 jours du 31 janvier 2019 au 15 février 2019 inclus.

Schuttrange, le 18 février 2019

Jean-Paul JOST  
Bourgmestre



c.s. Alain DOHN  
Secrétaire communal